

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 4 septembre 2013 à 8 h 30  
Salle du conseil, Hôtel de ville  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Blanchard, Maire  
Mme Josée Duplessis, Présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif  
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Robert Lamontagne, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Érika Duchesne, conseillère associée  
Mme Chantal Rouleau, conseillère associée  
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE13 1358**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour du comité exécutif du 4 septembre 2013, en y retirant les articles 12.001, 12.002 et 12.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE13 1359**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CIM Maintenance inc., fournisseur exclusif, pour l'achat de 85 licences et la configuration du logiciel Visual Planner, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 94 849,78 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 7 juin 2013 et à sa prolongation en date du 18 juillet 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1133438009

---

**CE13 1360**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Ballin inc. pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de pantalons de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 09-11070 (CG10 0047);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1135281005

---

**CE13 1361**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 342 748,40 \$ pour la fabrication et la livraison de 504 clôtures en acier galvanisé peint et de 18 chariots de manutention en acier peint, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder un contrat à Desmarais & Gagné inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 332 765,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public QDS-BARRIERES;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1133820006

---

**CE13 1362**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 141 334,05 \$, taxes incluses, pour la seconde phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Madux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 071 199,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5667;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1130660017

---

**CE13 1363**

Vu la résolution CA13 22 0130 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 2 avril 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de ratifier une dépense totale de 138 681,85 \$, taxes incluses, dans le cadre d'un contrat de gré à gré octroyé à Canadien National pour des travaux de réfection du passage à niveau de la rue de Courcelles dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1130368008

---

**CE13 1364**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel, Société Logique inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'élaboration des aspects techniques du « Fascicule 5 : Aménagements piétons universellement accessible du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal », pour une somme maximale de 74 812 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 juin 2013, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134728005

---

**CE13 1365**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte entre la Ville de Montréal et Copropriétés MYST inc., auquel intervient Banque nationale du Canada, par lequel Copropriétés MYST inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de passage public, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au 2365, rue Saint-Patrick, entre les rues Roperly et Laprairie, constituée d'une partie du lot 5 103 938 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout tel qu'illustré au plan accompagnant la description technique préparé par M. Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre, le 6 août 2013 sous sa minute 6912, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte de servitude.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1134435001

---

**CE13 1366**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde, en faveur du Canadien National, dans le cadre du projet du Train de l'Est, une servitude de passage réelle et non exclusive pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur une partie du lot 2 189 459 du cadastre du Québec, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 368,82 m<sup>2</sup>, pour une somme de 12 900 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1133778001

---

**CE13 1367**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Association québécoise pour la promotion relative à l'environnement (A.Q.P.E.R.E.) pour la réalisation du projet « Retrouver sa nature à Montréal », pour l'année 2013, dans le cadre du Programme d'intervention de Milieu Jeunesse 2013 (PIMJ);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1131535005

---

**CE13 1368**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 \$ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour l'année 2013, pour la réalisation des projets « Consolidation de la Clinique Droits Devant » et « Intervention pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance », dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes prévu au budget régulier de la Direction de la diversité sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1132586003

---

**CE13 1369**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Atelier 850 pour réaliser le projet « Programme parascolaire » pour l'année 2013, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1131535007

---

**CE13 1370**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de constater la fin de l'accord de développement échu le 1<sup>er</sup> avril 2013, intervenu entre la Ville de Montréal et le Consortium Pétra St-Luc S.E.N.C. « le (Consortium) » pour la vente du terrain non développé appartenant à la Ville et situé côté ouest de la rue Fernand-Gauthier, au nord de la rue Pierre-Chasseur, et côté sud de la rue Pierre-Chasseur, entre les rues Charlotte-Tassé et St-Barthélémy, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit les lots 4 971 059, 4 118 340, 4 971 048 à 4 971 058 et 4 971 061 à 4 971 076, tous du cadastre du Québec;

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière d'entamer les procédures à l'endroit du Consortium pour le paiement des sommes dues et au besoin des correctifs à faire dans les phases vendues, soit les phases 1 et 2;
- 3- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour vendre par un nouveau processus d'appel public de soumissions le terrain appartenant à la Ville et situé côté ouest de la rue Fernand-Gauthier, au nord de la rue Pierre-Chasseur, et côté sud de la rue Pierre-Chasseur, entre les rues Charlotte-Tassé et St-Barthélémy, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, soit les lots 4 971 059, 4 118 340, 4 971 048 à 4 971 058 et 4 971 061 à 4 971 076, tous du cadastre du Québec;
- 4- de demander à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de poursuivre la gestion des défauts du Consortium à l'Entente sur les infrastructures pour les deux phases vendues, soit les phases 1 et 2.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1134313002

---

### **CE13 1371**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le modèle d'affaires proposé pour le Centre de soccer de Montréal;
- 2- de donner un accord de principe relatif aux termes du contrat de gestion entre l'Association régionale de soccer Concordia et la Ville pour le Centre de soccer de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1134815001

---

### **CE13 1372**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 6e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1130577009

---

**CE13 1373**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 7 600 000 \$, entre projets et compétences, au PTI de la Direction des infrastructures, afin de bonifier le financement du Programme de réfection des rues locales 2013 corporatif, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1132088001

---

**CE13 1374**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE-02-004) » afin d'y intégrer les fonctionnaires et employés du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'abroger le règlement CE-92-6 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal intitulé « Règlement du Comité exécutif sur la délégation à un fonctionnaire ou employé du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats et remplaçant le règlement CE-92-5 ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1132402002

*RCE 13-005*

---

**CE13 1375**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Lachine et Pierrefonds, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1130423001

---

**CE13 1376**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'informer le comité exécutif des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence dans la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater;
- 2- de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1136190001

---

**Levée de la séance à 11 h 05**

70.001

---

Les résolutions CE13 1358 à CE13 1376 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Josée Duplessis  
Présidente du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville